

Les orientations de la Société de néphrologie Une politique européenne

Le Pr Pierre Ronco détaille les projets de la Société de néphrologie en faveur de ses sociétaires, des jeunes néphrologues et d'une politique internationale davantage ancrée dans l'Europe.

C'EST À MARRAKECH que se déroulent cette année, du 26 au 29 novembre, les Journées annuelles de la Société de néphrologie et de la Société francophone de dialyse. « Ce congrès est toujours un événement fort, très attendu par nos sociétaires, notamment pour la qualité des interventions dans les ateliers et les actualités et le fait de pouvoir participer à des actions de formation continue », souligne le Pr Pierre Ronco, le président de la Société de néphrologie.

Pour le reste, l'actualité de la société savante, au cours de l'année à venir, sera articulée autour de trois grands volets : un resserrement des liens avec les sociétaires ; le développement d'une politique active vis-à-vis des jeunes néphrologues ; une politique internationale visant à ancrer la Société de néphrologie dans l'Europe.

La société édite régulièrement des

recommandations sur des sujets d'actualité. « On essaie d'anticiper les questions des tutelles. Par exemple, nous avons élaboré, en lien avec la Société francophone de dialyse et la Société de néphrologie pédiatrique, des recommandations sur l'utilisation des biosimilaires de l'EPO. Un autre travail important a porté sur les complications des médicaments antiangiogéniques qui sont de plus en plus utilisés dans le traitement des cancers, en particulier ceux métastasés du rein. Or ces produits, principalement les anti-VEGF, présentent des complications vasculaires et rénales que l'on commence à mieux cerner, mais qui ne sont pas connues de tous. Un groupe de travail a donc été constitué pour élaborer des recommandations sur l'utilisation de ces médicaments », explique le Pr Ronco, en précisant que ces deux recommandations sont disponibles sur le site de la Société de néphrologie*.

Celle-ci propose aussi à ses sociétaires d'adhérer à des essais thérapeutiques, conduits par des néphrologues ou d'autres spécialistes. « C'est le cas par exemple d'internistes qui proposent des protocoles de prise en charge de

vascularites avec atteintes rénales », souligne le Pr Ronco.

Enfin, la Société de néphrologie tient à informer ses adhérents à travers son journal, son site Web et diverses brochures. « Lors des Journées de Marrakech, nous distribuons une brochure sur le dépistage des maladies génétiques. Pour chaque maladie génétique rénale, le lecteur pourra trouver le laboratoire où les mutations peuvent être recherchées avec les coordonnées d'un membre correspondant », indique le Pr Ronco.

Des actions en faveur des jeunes néphrologues.

Le deuxième objectif de la société savante est de mener une politique active en direction des jeunes néphrologues. « Grâce à un partenariat avec une quinzaine d'industriels, nous distribuons chaque année plus de 500 000 euros d'allocations et de prix à de jeunes chercheurs, cliniciens ou non cliniciens, à différents stades de leur cursus (master, thèse, postdoctorant) », indique le Pr Ronco. « Nous avons aussi mis en place un tarif d'adhésion préférentiel pour nos jeunes confrères : 55 euros, dont seulement 2 euros d'adhésion, le

reste correspondant à l'abonnement au journal. Nous prenons également en charge le voyage et l'hébergement de jeunes néphrologues pour présenter des travaux de recherche lors de nos Journées annuelles ou lors des réunions organisées avec des sociétés d'autres pays », souligne le Pr Ronco, en se félicitant de la décision du Club des jeunes néphrologues de rejoindre la Société de néphrologie.

Enfin, la société souhaite s'investir davantage vers l'international et plus particulièrement sur la scène européenne. Cette volonté s'est d'abord concrétisée par l'organisation, en février à Londres, d'une réunion, l'Entente cordiale avec la Société britannique de néphrologie et la branche rénale de la Société royale de médecine. « L'objectif était de faire se rencontrer des chercheurs et des cliniciens investigateurs avec une visibilité particulière pour les jeunes. Ainsi, une session de posters a été entièrement consacrée à des présentations de néphrologues de moins de 40 ans. Cette rencontre a été très appréciée par nos collègues britanniques et une nouvelle édition de l'Entente cordiale est prévue en 2010 à Paris », annonce le Pr Ronco.

Mais la Société de néphrologie souhaite surtout renforcer ses liens avec la Société européenne de néphrologie (ERA-EDTA), actuellement présidée par un Français, le Pr Gérard London. « Nous avons beaucoup favorisé la participation des francophones à la Société européenne car nous pensons que notre avenir est en Europe, même si nous avons d'excellentes relations avec la Société américaine de néphrologie », souligne le Pr Ronco, en regrettant que, pour l'instant, les jeunes chercheurs ou cliniciens français répondent peu aux appels d'offres de la Société européenne pour des bourses de court ou de moyen séjour. Il ajoute qu'en principe le congrès européen devrait se tenir à Paris en 2012.

La Société de néphrologie va aussi et surtout préparer ce qui sera le grand événement de l'année à venir : le cinquantenaire de la Société de néphrologie, qui sera célébré sur une année entre les Journées de Toulouse en 2009 et de Bruxelles en 2010.

> ANTOINE DALAT

D'après un entretien avec le Pr Pierre Ronco, président de la Société de néphrologie. (<http://www.soc-nephrologie.org/>).

Nouvelle architecture de l'EPP Le rôle des organismes de spécialités

Le Pr Maurice Laville estime que les orientations, figurant dans le projet de loi de Roselyne Bachelot, devraient permettre d'élargir l'action des organismes de spécialités, agréés pour l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

TOUS LES MÉDECINS ayant des responsabilités en matière de formation médicale continue (FMC) et d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) attendaient avec une certaine impatience la présentation, le 22 octobre dernier par Roselyne Bachelot, du projet de loi Hôpital, patients, santé, et territoires. Ce texte, qui doit être discuté début 2009 au Parlement, doit en effet dessiner la nouvelle architecture de la FMC et de l'EPP « De nombreux points ne sont pas encore précisés dans le projet de loi. Ils le seront par décret ou par ordonnance. La configuration finale du dispositif n'est donc pas totalement définie, mais il semble évident que les disciplines, qui, comme la néphrologie, ont pris l'initiative de créer des collèges de spécialités et de s'engager dans une démarche d'EPP contractualisée avec la HAS, ne devraient pas avoir de difficultés pour continuer sur leur lancée », estime le Pr Maurice Laville, président de l'Association des sociétés et syndicats de néphrologues (A2SN). Créé en juin 2006, cet organisme a obtenu en mars 2008 son agrément de la Haute Autorité de santé (HAS) pour l'EPP des néphrologues. L'A2SN représente l'ensemble de la spécialité. Elle regroupe en effet les quatre sociétés savantes : Société de néphrologie, Société francophone de dialyse, Société francophone de transplantation, Société de néphrologie pédiatrique. Elle regroupe aussi les quatre syndicats : Syndicat des néphrologues libéraux, Syndicat des néphrologues exerçant en

CHU, Syndicat des néphrologues du secteur associatif, Syndicat des néphrologues des hôpitaux publics.

Trois voies pour la validation. Une des premières actions de l'A2SN a été de mettre en place un recensement des activités d'EPP, conduites par les équipes néphrologiques. « Pour cela, nous avons mis un questionnaire sur le site de la Société de néphrologie. Ce recensement n'a pas donné beaucoup de résultats. En effet, il existe toujours une petite confusion dans l'esprit d'un certain nombre de médecins entre ce qui ressort de l'évaluation des pratiques, mise en place dans le cadre de la certification des établissements et ce qui relève de l'EPP individuelle », constate le Pr Laville.

Le président de l'A2SN rappelle qu'il existe trois voies pour valider cette EPP individuelle. La première concerne les médecins libéraux, qui peuvent participer à des programmes proposés par leur union régionale des médecins libéraux (URML) ou faire appel à un médecin habilité par la HAS. « Il s'agit d'un praticien libéral formé, qui peut venir faire de l'EPP par un contact direct avec le médecin, en lui fournissant une méthodologie d'évaluation et en l'aidant à s'engager dans une démarche qualité », explique le Pr Laville.

La deuxième voie concerne les hôpitaux dont la commission médicale d'établissement (CME) peut valider des procédures d'évaluation mises en place dans un service ou de manière plus transversale. « Il est à noter que les établissements ont en général aussi créé des sous-commissions EPP qui peuvent valider des actions engagées dans l'établissement à la condition d'avoir un regard extérieur fourni par un médecin-expert formé à la HAS », indique le Pr Laville.

Enfin, la troisième voie est de suivre un

programme d'EPP délivré par un organisme agréé par la HAS, soit un organisme interdisciplinaire, soit un organisme issu d'une spécialité. Selon le Pr Laville, les premières orientations du projet de loi du ministère de la Santé donnent à penser que ces organismes agréés pour l'EPP, en particulier ceux issus des spécialités, devraient à l'avenir être également engagés dans des démarches de FMC. « On parle beaucoup en ce moment du concept de formation évaluative avec une volonté de plus en plus explicite de coordonner la FMC de l'EPP », souligne le Pr Laville. « Aujourd'hui, la tendance qui se dessine est de mettre en place avec les collèges de spécialités, comme l'A2SN pour la néphrologie, une espèce de démarche contractuelle leur permettant de se voir déléguer la mise en œuvre d'une démarche qualité au niveau de la spécialité, en travaillant à l'élaboration de référentiels et à la mise en œuvre de démarches d'EPP », estime le Pr Laville, en ajoutant que l'A2SN est prête à s'engager dans cette démarche.

Il ajoute que, à l'avenir, les collèges de spécialités pourraient aussi se voir confier par la HAS une délégation pour l'élaboration des recommandations pour les pratiques cliniques. « Ce serait une vraie évolution car, jusque-là, c'était une mission spécifique de la HAS. L'idée, c'est de donner beaucoup plus de souplesse au dispositif et de faire en sorte que l'élaboration des recommandations se fasse avec une plus grande réactivité. La HAS fournirait la méthodologie et les spécialités s'organiseraient pour construire un programme et élaborer leurs recommandations », indique le Pr Laville.

> A. D.

D'après un entretien avec le Pr Maurice Laville, président de l'A2SN et responsable du pôle de spécialités médicales à l'hôpital Édouard-Herriot, université Claude-Bernard, Lyon.

Élaboration du nouveau plan Cancer L'Élysée confie la mission à un néphrologue

Le Pr Jean-Pierre Grünfeld, ancien chef du service de néphrologie de l'hôpital Necker à Paris, s'est vu confier par Nicolas Sarkozy une mission destinée à élaborer des recommandations pour le futur plan Cancer.

« JE NE CONNAIS pas le mot retraite : je ne sais même pas ce qu'il veut dire », explique, sur un ton amusé, le Pr Jean-Pierre Grünfeld, l'ancien chef du service de néphrologie de l'hôpital Necker, où il assure toujours des consultations. À l'évidence, le Pr Grünfeld aime bien être occupé. Cela tombe bien car son agenda, jusqu'en janvier prochain, s'annonce particulièrement chargé. Nicolas Sarkozy lui a en effet confié une mission importante : l'élaboration de recommandations pour bâtir le nouveau plan Cancer. « Le plan de lutte contre le cancer 2003-2007 était la réponse aux attentes des patients, de leurs proches, des soignants et des chercheurs, exprimées lors des états généraux des patients en 1998 et du premier sommet mondial contre le cancer en 2000. Il a permis des avancées significatives en matière de prévention et de qualité des soins. Aujourd'hui, de nouveaux efforts sont indispensables pour consolider les résultats et améliorer encore la prise en charge des cancers. Je souhaite qu'à cette fin un nouveau plan Cancer soit lancé », indique le président de la République dans la lettre de mission, adressée à la mi-octobre au Pr Grünfeld, qui doit remettre ses propositions en janvier 2009.

Une nomination inattendue. Quand l'Élysée et l'Institut national du cancer (InCa) ont annoncé le nom du médecin chargé de préparer ce deuxième plan Cancer, très attendu, nombre de cancérologues ont dû être surpris. Figure bien connue du monde de la néphrologie, le Pr Grünfeld n'a, en effet, jamais exercé de fonctions particulières dans le domaine du cancer. « A priori, je n'ai aucune légitimité pour assumer cette mission. Au départ, d'ailleurs, je l'ai refusée, avant de me laisser convaincre par le Pr Arnold Munnich, le conseiller santé-recherche du chef de l'État, que je connais bien », explique le Pr Grünfeld, qui estime que le fait de ne pas faire partie du sérail peut être un atout. « Je ne suis pas cancérologue, je n'ai pas de laboratoire de recherche dans le domaine du cancer. Je n'appartiens à aucun clan, et ma carrière est derrière moi. Je n'attends donc rien

> A. D.

→ SUITE PAGE 4